



MISE EN DANGER PAR OMISSION?

La CGT a dû intervenir, ce jour, car la direction imposait aux salariés cas contact COVID confirmés de venir travailler tant qu'ils n'avaient pas reçus de confirmation de l'ARS.

Le protocole est très claire sur ce sujet, si une personne positive transmet à l'ARS votre nom comme cas contact et vous prévient dans le même temps. Vous devez vous isoler en remplissant une déclaration sur le site Amélie. Une enquête sera faite par la suite afin de vérifier la véracité de votre déclaration par l'assurance maladie. L'ARS vous contactera dans les prochains jours afin de vous le confirmer et que vous puissiez vous faire tester.

Les responsables de service ont reçu une directive totalement différente, celle de vous faire travailler même si vous êtes potentiellement porteur du virus et contagieux.

La production plus importante que votre santé ?

Un responsable d'unité opérative s'est même permis de dire que tout le monde allait se déclarer cas contact s'il ne voulait pas venir travailler et que l'on allait fermer l'usine.

Pour la CGT et contrairement à ce que pensent vos responsables **les salariés ne sont pas des menteurs.**

Et mettre en danger les salariés en omettant de les prévenir du protocole est inacceptable.

Nous demandons à ce que le protocole soit respecté et d'informer les salariés de leur droit afin que la santé des salariés soit la priorité de notre Direction.

La CGT

Le 22 octobre 2020